



Doit on garder une copie de ces factures a la cession

Par **yanmilen**, le **16/10/2012** à **17:48**

Bonjour à tous.

Question simple je viens de céder ma SARL sans garantie de passif dedans.

je voulais juste savoir, dois légalement (je demande légalement et pas si j'ai interet à le faire) garder une copie de toute la compta (factures, ecritures journaux). Grosso modo si je dois m'amuser a tout phocopier eet scanner j'en ai pour 10 jours sans m'arreter et ca m'ennui!

Merci a tous!